

Le 11 février 2021, *Libération* a publié sur son site internet un article me visant – en ma qualité d'ancien Président du Pen Club français – que je ne peux laisser sans réponse.

Avant tout, je tiens à préciser que, si je suis présenté dans ledit article comme le conseil de Gabriel Matzneff et de Claude Lévêque, je suis également l'avocat de plusieurs autres personnes et entreprises en contentieux actuellement contre *Libération* – faisant de ce média celui contre lequel j'ai le plus de dossiers.

Je m'interroge donc sur le sens d'une démarche consistant à me consacrer un tel article.

En revanche, comme évoqué par votre article cette affaire est effectivement « *picrocholine* ».

De fait, dans la vie associative française, il n'est pas rare que des querelles de personnes naissent malgré les nobles causes que nous sommes tous censés défendre.

Pour ma part, après avoir été membre et vice-président du Pen Club français pendant de nombreuses années, j'en ai été élu Président en janvier 2018, peu de temps après qu'un de mes prédécesseurs a été contraint de démissionner à la suite d'une crise à laquelle je n'étais nullement partie prenante.

Durant mon mandat, j'ai fortement modernisé cette très ancienne association et largement internationalisé notre rôle de défense des écrivains persécutés dans le monde, rompant ainsi avec la tradition des soirées consacrées aux seuls poètes français.

Lors du confinement de mars dernier, qui nous a empêché de poursuivre nos activités, des querelles sont nées suscitant des échanges de mails désagréables pour les uns comme pour les autres. Le calme est revenu en juin lorsque nous avons pu nous réunir à nouveau, même si certains membres du pléthorique comité directeur (24 membres, dont j'étais l'un des benjamins) sont restés dans leur maison de campagne depuis mars 2020.

La nature humaine a repris le dessus durant l'été et certains ont cru utile de raviver des échanges très éloignés de nos missions.

Les accusations portées ici contre moi sont donc à la fois récentes et déjà connues et ne constituent pas un scoop pour qui suit les aventures du Pen Club français. Elles m'ont cependant conduit à déposer deux plaintes contre X le 6 juillet 2020 : une première du chef de diffamation et une seconde du chef de chantage, en raison de comportements qui, selon moi, ont franchi les limites acceptables d'une vie associative mouvementée.

Puisque votre article évoque des difficultés financières qui seraient notamment liées à l'année 2019, je précise que, pour les années 2018 et 2019, les rapports moraux et financiers ont été débattus et validés à l'unanimité lors des Assemblées Générales du Pen Club français qui se tiennent en fin d'année.

En dépit de ce nécessaire rappel, votre article fait état d'un supposé remboursement de frais non justifié relatif au congrès annuel du Pen International qui s'est tenu à Manille fin septembre/début octobre 2019. J'ai déjà donné les documents comptables à ce sujet et ils ont été validés.

Il aurait été bienvenu pour vos lecteurs de préciser que le montant du remboursement qui m'a été effectué a dû être calculé à partir d'une simulation des prix pratiqués pour rallier Paris à Manille en classe économique. En effet, il s'avère que le montant global que j'ai dépensé est largement supérieur à celui qui m'a été remboursé, car, quitte à faire un très lointain voyage en Asie Pacifique, j'ai saisi l'opportunité de me rendre professionnellement en Papouasie Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon avant de rallier Manille et d'y participer au congrès du Pen Club international (à titre, bien évidemment, bénévole). Pour mémoire, il n'existe pas de vol direct entre Paris et Manille et une correspondance est donc nécessaire par Hong Kong, Singapour ou le Moyen-Orient. Les réservations de billet avec transit par Hong Kong, qui avaient été proposées à de nombreux délégués des centres Pen européens, se sont révélées illusoires en raison des manifestants anti-Pékin qui ont occupé et paralysé l'aéroport de Hong Kong à partir d'août 2019. Il m'est en apparence aujourd'hui reproché d'avoir émis une note de remboursement de frais, après avoir reçu plusieurs simulations de liaisons aériennes. Au final, le montant des billets d'avion qui m'a été remboursé est de cinq fois inférieur aux frais de déplacements que j'ai réellement payés moi-même et pour lesquels j'ai adressé, par souci de transparence, copie de la facture définitive de mon voyage global, copie que j'ai eu tort d'adresser à une trésorière qui ne parle pas anglais et n'a toujours pas compris goutte à ce document.

Concernant le message vocal adressé à celle-ci – dont le contenu est non seulement partiel mais également sorti de son contexte – il a été laissé sur un ton vif en réponse à une série d'appels de sa part durant une matinée passée au funérarium du Père Lachaise pour les obsèques de mon ami le journaliste Olivier Malnuit, à la triste occasion desquelles ses parents m'avaient demandé de prendre la parole.

Je suis d'autant plus surpris et choqué de ces reproches que j'ai moi-même été témoin d'une scène inadmissible et d'une grande violence lors d'une réunion du comité directeur du Pen Club français. Deux femmes membres de celui-ci, qui manifestaient leur opposition à une première tentative de destitution contre moi, avaient alors été injuriées et menacées. Cette scène est attestée par une vidéo enregistrée via le téléphone portable d'une participante qui permettait à d'autres de prendre part à cette réunion en visioconférence.

Aux termes de votre article, j'aurais également utilisé le chéquier du Pen Club pour des « *repas privés au restaurant ou à (mon) domicile* » alors qu'il s'agit, d'une part, d'un déjeuner offert dans un restaurant par le Pen Club français aux membres du comité directeur et des délégués étrangers qui ont participé, en janvier 2020, à trois journées de colloques et de rencontres littéraires ; d'autre part, la seule autre dépense prétendument litigieuse est une collation offerte à mon domicile le soir de l'arrivée à Paris pour ce même colloque des délégués et membres du Board du Pen international, à laquelle étaient présents plusieurs membres du comité directeur français.

Concernant nos deux stagiaires successifs, dont le recrutement a été approuvé par le comité directeur, ils ont dû être hébergés dans les locaux de mon cabinet, après le déménagement du Pen Club français dans un local provisoire, prêté par la Ville de Paris, où il n'existe aucun encadrement, aucun matériel informatique, aucune connexion wifi, etc. Tous deux ont travaillé exclusivement au bénéfice de l'association,

comme en attestent les procès-verbaux qu'ils ont tenu des multiples réunions du Pen Club français ainsi que des nombreuses manifestations qu'ils nous ont aidé à organiser.

On me reproche de ne pas avoir partagé les informations au motif que je suis le seul membre du Pen Club français à être allé pendant des mois relever le courrier à notre local laissé à l'abandon dès le début du confinement, pour ensuite le réexpédier à mes frais au Trésorier, au Secrétaire Général, etc.

Je découvre dans votre article qu'un doute est jeté sur la dépense d'un billet d'avion que j'ai pris en septembre dernier pour me rendre avec d'autres délégués aux rencontres annuelles organisées par le Pen slovène. Je n'ai, hélas, pas pu embarquer, comme de nombreux autres hôtes étrangers attendus sur place, la Slovénie exigeant alors un test PCR négatif de moins de trente-six heures, délai dans lequel nombre d'entre nous n'ont pas réussi à obtenir le résultat de leur laboratoire.

L'ensemble de ces piètres accusations intervient alors que, le 30 octobre 2020, j'ai adressé au Trésorier du Pen Club français un rapport financier attestant de toutes les dépenses restées à mes frais durant trois années de bénévolat et pour lesquels j'ai demandé le remboursement à plusieurs reprises (en vain jusqu'à présent). A titre d'exemple, j'ai pris en charge le salaire d'une assistante à mi-temps pendant un an à compter de mon élection, affectée aux services du Pen Club et recrutée au sein de son comité directeur. Le montant global de ces frais s'élève à 27.532,20 euros.

Fin 2020, j'ai choisi de ne pas briguer un second mandat.

En tout état de cause, la procédure tendant à me destituer de mes fonctions de Président du Pen Club français a été contestée car elle ne respectait ni nos statuts, ni la loi de 1901.

Par ailleurs, elle a donné lieu à de très nombreux départs de « simples » adhérents comme de membres du comité directeur, choqués par la méthode et qui se sont engagés bénévolement dans cette juste cause de la défense des écrivains persécutés et de la liberté d'expression, et non pour assister à des règlements de comptes ancestraux, menés par des personnes qui siègent depuis des décennies au sein des mêmes instances.